

2004RP-10

**Les innovations en matière de
politiques économiques et leur
incidence sur la productivité
– Le cas de la Nouvelle-Zélande –**

*Benoît A. Aubert, Simon Landry,
Michel Patry*

Rapport de projet
Project report

**Montréal
Juillet 2004**

© 2004 Benoît A. Aubert, Simon Landry, Michel Patry. Tous droits réservés. *All rights reserved.* Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©.
Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.

CIRANO

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Québec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, and grants and research mandates obtained by its research teams.

Les organisations-partenaires / The Partner Organizations

PARTENAIRE MAJEUR

. Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche [MDERR]

PARTENAIRES

. Alcan inc.
. Axa Canada
. Banque du Canada
. Banque Laurentienne du Canada
. Banque Nationale du Canada
. Banque Royale du Canada
. Bell Canada
. BMO Groupe Financier
. Bombardier
. Bourse de Montréal
. Caisse de dépôt et placement du Québec
. Développement des ressources humaines Canada [DRHC]
. Fédération des caisses Desjardins du Québec
. GazMétro
. Hydro-Québec
. Industrie Canada
. Ministère des Finances du Québec
. Pratt & Whitney Canada Inc.
. Raymond Chabot Grant Thornton
. Ville de Montréal

. École Polytechnique de Montréal
. HEC Montréal
. Université Concordia
. Université de Montréal
. Université du Québec à Montréal
. Université Laval
. Université McGill
. Université de Sherbrooke

ASSOCIE A :

. Institut de Finance Mathématique de Montréal (IFM²)
. Laboratoires universitaires Bell Canada
. Réseau de calcul et de modélisation mathématique [RCM²]
. Réseau de centres d'excellence MITACS (Les mathématiques des technologies de l'information et des systèmes complexes)

Les innovations en matière de politiques économiques et leur incidence sur la productivité – Le cas de la Nouvelle-Zélande –

Benoit A. Aubert^{}, Simon Landry[†], Michel Patry[‡]*

Résumé / Abstract

Le but de cette vignette, faite dans le cadre du programme de recherche du CIRANO sur la productivité, est de faire ressortir des politiques économiques innovantes susceptibles d'être appliquées dans un contexte québécois. Pour cerner ces innovations, le cas de la Nouvelle-Zélande a été retenu.

Mots clés : politique économique, Nouvelle-Zélande, productivité, croissance économique.

This description, produced within the CIRANO research program on productivity, seeks to unearth the innovative economic policies that could be adapted to the Quebec context. To better understand these innovations, the case of New-Zealand was selected.

Keywords: economic policy, New-Zealand, productivity, economic growth.

^{*} Professeur titulaire et Directeur de la recherche, HEC Montréal, 3000 chemin Côte Ste-Catherine, Montréal, (Canada) H3T 2A7, Fellow, CIRANO, 2020 University, 25e étage, Montréal (Canada) H3A 2A5, tél. : (514) 340-6255, fax : (514) 340-6820, courriel : benoit.aubert@cirano.qc.ca.

[†] Directeur de projet, CIRANO.

[‡] Directeur-adjoint, corps professoral et planification stratégique, HEC Montréal.

Introduction

Le but de cette vignette, faite dans le cadre du programme de recherche du CIRANO sur la productivité, est de faire ressortir des politiques économiques innovantes susceptibles d'être appliquées dans un contexte québécois. Pour cerner ces innovations, le cas de la Nouvelle-Zélande a été retenu.

L'analyse des expériences étrangères permet de dégager un certain nombre de conditions fondamentales qui nous semblent conditionner ou déterminer l'efficacité des initiatives en matière de politique industrielle. Nous examinons ces conditions de base ou fondamentales ainsi que certains axes de politiques industrielles.

LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Le contexte

La Nouvelle-Zélande est une économie riche en ressources. Comme plusieurs colonies au 19^{ième} siècle, et grâce aux institutions adéquates importées de Grande Bretagne, la croissance a été soutenue et rapide à la fin du 19^{ième} siècle et au début du 20^{ième} siècle. Comme dans plusieurs autres pays similaires (Australie, Afrique du Sud et Argentine notamment) cette croissance a été prise pour acquis et les gouvernements successifs du pays se sont préoccupés de redistribution des richesses plutôt que de croissance économique. S'en suivirent des attitudes protectionnistes et un interventionnisme accru. Cette attitude a lentement miné la compétitivité de ces économies et instauré une dépendance des entreprises et des citoyens envers l'État¹.

A partir de 1935, l'économie de la Nouvelle-Zélande a largement reposé sur une implication majeure de l'état, soit comme fournisseur de biens et services, soit comme planificateur ou régulateur. A peu près tous les secteurs économiques étaient sous la gouverne publique. Ce contrôle a atteint un sommet au milieu des années 1980, lorsque même les prix et salaires furent gelés par le gouvernement.

L'économie néo-zélandaise a subi plusieurs chocs durant cette période. La Nouvelle-Zélande a été durement affectée par la fermeture des marchés britanniques lors de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché européen en 1968 et, par la suite, par les chocs pétroliers qui frappèrent durement le pays.

Durant les années 1970-1980, les dépenses d'investissement public représentèrent environ 7½ % du PIB. Ces investissements massifs furent faits en bonne partie dans de grands projets hydroélectriques. Ces projets visaient à

¹ Kasper, Wolfgang , *New Zealand Economic Growth: On the Road to Helsinki or Hobart?* Keynote address given by Professor Kasper to the New Zealand Economic Association Annual Meeting, 27 June, 2002.

réduire la dépendance du pays envers le pétrole. Le déficit a atteint jusqu'à 8% du PIB².

La Nouvelle-Zélande a été contrainte de réajuster son mode de fonctionnement pour ne pas se retrouver dans une situation intenable. Une prospérité initialement fondée sur l'exploitation de ressources abondantes fournissait des salaires élevés à des travailleurs peu qualifiés. Cette situation n'a pas fourni d'incitatif à développer des compétences essentielles à la compétitivité du pays dans les conditions économiques actuelles³.

De plus, la faible taille de l'économie néo-zélandaise limite également l'atteinte d'économies d'échelle pour les firmes locales.

La Nouvelle-Zélande a dû se contenter d'une croissance annuelle de 1,5% de 1971 à 1984. La moyenne pour les pays de l'OCDE a été de 2% durant cette période.

Les réformes majeures

En 1984, constatant que l'économie néo-zélandaise était dans un cul de sac et que le statu quo était intenable, le gouvernement mit en branle un éventail de réformes majeures. Ces réformes se sont faites en deux grandes étapes. A partir de 1984, le gouvernement nouvellement élu élimina les contrôles sur les taux d'intérêts, abolit la politique de taux de change fixes et adopta une politique monétaire visant le contrôle de l'inflation. La Banque centrale de Nouvelle-Zélande atteint une indépendance complète en 1989.

Les réformes financières furent suivies, au tout début des années 1990, par une réduction drastique des quotas à l'importation et des tarifs douaniers et par la transformation de plusieurs organisations publiques en sociétés de la couronne ayant une orientation beaucoup plus commerciales. Ces réformes s'accompagnèrent d'une libéralisation du marché du travail. Les sections qui suivent présentent plus en détail ces réformes.

² OCDE, Nouvelle-Zélande, Études économiques de l'OCDE, Volume 2002/08, Juin 2002, 203 pages.

³ Galt, David, New Zealand's Economic Growth, Treasury Working Paper 00/09, New Zealand, 184 pages.

1. Politique fiscale et monétaire

La politique monétaire a subi d'importants changements pendant les années 1980. C'est premièrement à cet aspect que le gouvernement s'est attaqué⁴. L'abandon de la politique de taux de change fixe pour une politique de taux de change flottant permit d'utiliser l'instrument de la politique monétaire pour contrôler l'inflation. Les innovations en matière de politiques économiques en Nouvelle-Zélande commencèrent donc par une révision du cadre de gestion macroéconomique.

Puis, le gouvernement s'attaqua à la libéralisation du système financier. Jusqu'en 1984, les marchés financiers étaient étroitement réglementés en Nouvelle-Zélande. La libéralisation de ces marchés a permis d'améliorer leur efficacité et a généré un éventail de produits financiers beaucoup plus large que ce qui était disponible précédemment.

La libéralisation des marchés financiers a créé un milieu extrêmement libéral. Il n'existe pas d'obstacle à l'entrée sur le marché ou à la fourniture de services financiers entre les différents groupes d'institutions.

En 1999, les objectifs de stabilité des prix ont été légèrement modifiés pour permettre une certaine variabilité de l'inflation à court terme, dans la mesure où cette variabilité s'accompagne d'une stabilité plus grande de l'activité économique. Les objectifs actuels de la politique monétaire sont le maintien du taux d'inflation entre zéro et trois pourcent⁵.

Parallèlement aux changements associés à la politique monétaire et à la déréglementation du système financier, les dépenses gouvernementales ont été revues de fond en comble⁶. Les modifications apportées au rôle de la banque centrale ont été accompagnées par la loi sur la responsabilité budgétaire (*Fiscal Responsibility Act*).

Cette mesure crée l'obligation pour le gouvernement de générer des surplus budgétaires jusqu'à la réduction de la dette publique à un niveau acceptable. Elle introduit

⁴ OCDE, Études Économiques de l'OCDE, Thème spécial sur la réforme du secteur financier – Nouvelle-Zélande, 1998, 216 pages.

⁵ OCDE 2002, op. cit.

⁶ OCDE 2002, op. cit.

également l'obligation de maintenir un équilibre budgétaire une fois la dette réduite⁷.

Les règles comptables ont également été modifiées à partir de l'exercice 2002-2003. Ces nouvelles règles consolident intégralement aux états financiers toutes les recettes et dépenses des entreprises publiques et des entités de la couronne. Les éléments d'actif et de passif de ces entités sont également consolidés. Ces nouvelles règles permettent d'avoir un portrait très précis de la situation fiscale de l'État⁸.

L'objectif en matière d'endettement est de maintenir la dette à moins de 30 pourcent du PIB.

La politique fiscale a ainsi été profondément altérée : contrainte d'équilibrer le budget de l'état, elle a entraîné une révision de la fiscalité et l'abandon de nombreux subsides aux industries. Le taux maximal d'imposition, au milieu des années 1980, atteignait 66%. Il fut réduit à 33% en 1984. En 2000, ce taux marginal supérieur a été accru à 39% par le gouvernement travailliste⁹.

2. Politique commerciale

Les échanges commerciaux ont également fait l'objet de déréglementation. D'une économie très fermée, la Nouvelle-Zélande est devenue presque complètement ouverte. Quatre-vingt-quinze pourcent des importations sont exemptes de droits de douane et les droits moyens sont maintenant de 0,7% seulement. Les droits de douane ont été abolis graduellement.

3. Politique industrielle / sectorielle

Quelques mesures ont été prises pour favoriser l'acquisition de travailleurs qualifiés dans les secteurs de pointe. Le système d'immigration permet de faciliter l'entrée des migrants qualifiés en utilisant un système de points favorisant les candidats éduqués et les investisseurs. Les règles permettent également aux entreprises de faciliter l'entrée de personnes très qualifiées lorsqu'elles estiment qu'il y a pénurie. On facilite également le changement de

⁷ OCDE 1998, op. cit.

⁸ OCDE 2002, op. cit.

⁹ OCDE 2002, op. cit.

statut (de visa temporaire à résident) pour les travailleurs qualifiés qui désirent rester au pays.

Depuis le milieu des années 1990, on mesure souvent la capacité des firmes à profiter des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC). Aucun effort ciblé ne semble avoir été fait à cet égard en Nouvelle-Zélande. La percée d'Internet y est relativement faible (par rapport à d'autres pays). L'utilisation pour les achats des entreprises est relativement faible et la Nouvelle-Zélande a un des plus faible taux de pénétration des accès à haut débit parmi les pays développés¹⁰.

Les secteurs primaires étaient largement subventionnés et protégés jusqu'à la mise en place des réformes. Ces secteurs ont subi une coupure drastique des subventions. Malgré tout, le nombre de travailleurs du secteur « agriculture, forêts et pêcheries » est resté stable et représente environ 10% de l'ensemble des travailleurs¹¹.

4. Politique en matière d'emploi

Le secteur de l'emploi a été déréglementé en 1992. Parmi les modifications instituées, on note notamment l'abolition de la syndicalisation obligatoire, de démantèlement du système central d'établissement des salaires et la possibilité de négocier des contrats de travail individuels.

Suite à la déréglementation du marché du travail, le taux de syndicalisation parmi les travailleurs à salaire est passé de 44.6% en 1991 à 22% en 2000¹².

L'emploi a progressé fortement depuis la déréglementation. Après avoir atteint un sommet à 10,3% en 1991, le taux de chômage est descendu à un taux de 5.3% en 2001. Le taux d'activité s'établissait à 66% à ce moment¹³.

La Nouvelle-Zélande a fait des investissements en éducation qui sont sous le niveau moyen des dépenses des pays développés. Ces sous investissements en éducation

¹⁰ OCDE 2002, op. cit.

¹¹ Box, Sarah, *The Irish Economy: Lessons for New Zealand?* Treasury Working Paper 98/1, New Zealand, 1998, 93 pages.

¹² Conway, Peter, *The New Zealand Experiment 1984-1999*, GPN Asia/Pacific Regional Meeting, 2-4 September 2002, Bangkok, 28 pages.

¹³ OCDE 1998 et 2002, op. cit.

minent sa compétitivité. Plusieurs études mentionnent que le système d'éducation néo-zélandais est sous-performant et que les étudiants se classent généralement à la queue dans les concours internationaux. Des données récentes suggèrent toutefois que la position relative de la Nouvelle-Zélande s'améliore¹⁴.

5. Autres éléments de politique

Les réformes décrites précédemment se sont accompagnées par une vague importante de privatisations. Durant la décennie qui a suivi le début des réformes, plus de 40 organisations publiques ont été vendues (pour près de 20 milliards de dollars).

L'objectif explicite de ces actions était de contrôler les dépenses publiques et de ramener les dépenses d'opération en-deça du seuil de trente pour cent du produit intérieur brut. Cet objectif ambitieux a depuis été revu et le seuil fut relevé à trente-cinq pourcent par le gouvernement travailliste du premier ministre Helen Clark.

Les activités gouvernementales elles-mêmes ont été gérées de manière quasi-commerciales depuis l'avènement de ces réformes. Le financement des différents départements et ministères a été profondément modifié et les normes comptables mettant en évidence la performance, de même que des systèmes d'incitatifs et de pénalités, ont été introduits.

Plusieurs cadres et dirigeants des départements et ministères ont été remplacés et nombreux sont ceux qui furent recrutés dans le secteur privé (ou au moins à l'extérieur des filières publiques traditionnelles). Les contrats de ces gestionnaires (contrats de cinq ans) sont renouvelables mais ce renouvellement n'est pas automatique. On juge alors de leur performance.

Ces chefs de département ont une plus grande liberté de gestion. Ils choisissent leurs modes de production, négocient directement avec leur personnel et définissent ce qu'ils font faire à l'interne et ce qu'ils confient en sous-traitance¹⁵. On évalue l'importance moyenne de la sous-traitance à 10% du budget des ministères.

¹⁴ Galt 2000, op. cit.

¹⁵ OCDE 2002, op. cit.

Le retrait du gouvernement des secteurs commerciaux a contribué à l'ouverture de l'économie sur le monde. Suite à la vente des entreprises de la couronne, combinée à l'ouverture des marchés, la Nouvelle-Zélande a vu son pourcentage des actions transigées sur le parquet détenues par des étrangers passer de 19% en 1989 à 55% en 2001¹⁶.

Les résultats

Les résultats des réformes sont probants à plusieurs égards. L'inflation est maîtrisée, les déficits budgétaires sont maintenant choses du passé, la dette publique est en voie d'être résorbée, les barrières à l'importation ont été considérablement réduites, les relations entre employeurs et employés tiennent compte de l'intérêt mutuel des deux parties et le secteur public est nettement plus efficace¹⁷.

Le programme de réforme budgétaire visait notamment à accroître radicalement la performance de l'État. Ces modifications ont permis de faire passer les dépenses de l'administration centrale de plus de 50% du PIB en 1986 à moins de 40% quinze ans plus tard¹⁸.

Les comptes courants de l'administration publique sont restés excédentaires depuis 1994. La dette est passée de 50% du PIB à moins de 20% du PIB entre 1991 et 2001.

Au niveau de l'inflation, les résultats sont concluants. Alors que le taux d'inflation durant les années 1980 se maintenait en moyenne à 10,8%, la moyenne sur la période 1990-2001 s'est établie à 2,1%.

Un examen des taux de croissance économique et de la variabilité de ces taux permet de constater que les taux de croissance en Nouvelle-Zélande sont supérieurs dans la décennie suivant les réformes (1992-2002) aux taux précédant les réformes. On note également que la variabilité de ces taux a été réduite. Cette variabilité reste toutefois supérieure à celle observée en Australie et aux États-Unis.

¹⁶ Conway, 2002, op. cit.

¹⁷ Brash 1998, op. cit.

¹⁸ OCDE 2002, op. cit.

Tableau. Propriétés des taux de croissance du PIB

Pays	Moyennes		Écarts type		Autocorrélations	
	1965-83	1992-02	1965-83	1992-02	1965-83	1992-02
Australie	3,7	3.7	2.1	0.9	0.24	0.06
Nouvelle-Zélande	2.3	3.1	2.7	1.8	0.40	0.13
États-Unis	3.1	3.1	2.6	1.2	0.12	0.24

Source: IMF¹⁹

Il faut garder à l'esprit que ces réformes sont souvent perçues comme plus radicales qu'elles ne le sont en réalité. Sous plusieurs aspects, l'économie de la Nouvelle-Zélande est toujours plus réglementée que celle des États-Unis, par exemple. En 2000, les dépenses courantes du gouvernement de la Nouvelle-Zélande représentaient toujours 36,4% du PIB²⁰. A des fins de comparaison, et pour relativiser la portée de ces réformes, il est intéressant de considérer ce pourcentage pour d'autres pays :

26,4 pour l'Irlande,
 32,7 pour les Etats-Unis
 32,9 pour l'Australie,
36,4 pour la Nouvelle-Zélande
 37,7 pour le Royaume Uni
 41,9 pour le Canada
 44,5 pour l'Allemagne

Réserves

Certains auteurs ont formulé des réserves sur la pertinence de ces réformes. Il est vrai que la croissance économique a été très faible immédiatement après l'introduction des réformes. Toutefois, il aurait été illusoire de penser que ces réformes pouvaient donner des résultats immédiats.

La première vague de réformes a eu pour effet de rendre obsolète une partie du capital physique et du capital humain

¹⁹ International Monetary Fund, New Zealand: Selected Issues, IMF Country Report no. 03/122, May 2003, 38 pages.

²⁰ OCDE 2002, op. cit.

du pays. À la fin des années 1990, des gains de productivité de la main-d'œuvre étaient enfin observés²¹. Il est probable que les gains ont tardé à se manifester à cause de temps requis pour réajuster les modes de production, la technologie et les caractéristiques des travailleurs suite aux changements.

Un recensement des études suggère toutefois que la situation se serait détériorée grandement si la Nouvelle-Zélande n'avait pas entrepris son programme de réformes²².

Plusieurs auteurs soutiennent également que la séquence des changements a posé problème. La libéralisation financière fut faite avant la libéralisation du marché du travail et la mise sous contrôle de la dette publique et de l'inflation²³.

Les principes directeurs devant guider la séquence d'introduction des réformes sont les suivants²⁴ :

1. on doit stabiliser le système économique (déficit, inflation, etc) avant d'entreprendre les réformes structurelles.
2. il faut déréglementer les marchés de l'emploi et des produits avant les marchés financiers.
3. il faut finalement déréglementer les marchés internes avant les marchés externes.

Toutes ces règles furent enfreintes dans le cas de la Nouvelle-Zélande. Les marchés financiers et les taux de change furent déréglementés avant que l'inflation ne soit maîtrisée et avant que le déficit ne soit éliminé.

En conséquence, les taux d'intérêts ont du être accrus de manière radicale pour tenter de contrôler l'inflation. Comme les marchés financiers étaient libéralisés, les fonds étrangers sont entrés en masse, amenant une appréciation forte de la monnaie néo-zélandaise. Cet accroissement a été fatal pour plusieurs industries. En effet, celles-ci devaient encore travailler dans un environnement réglementé et avec des salaires établis par un contrôle national. Ces salaires ont continué à augmenter rapidement, entraînant une

²¹ OCDE 2002, op. cit.

²² Galt 2000, op. cit.

²³ The Economist, Can the Kiwi economy fly?, Nov. 30th 2000.

²⁴ Galt 2000, op. cit.

augmentation du taux de chômage. Une récession sévère suivit.

Les pressions à l'emprunt de la part du gouvernement ont donc grandement limité la croissance entre 1984 et 1991. Par la suite (de 1991 à 2001), la croissance de la Nouvelle-Zélande a été comparable à plusieurs grands pays industrialisés²⁵.

7,7 pour l'Irlande
3,8 pour l'Australie
3,4 pour les Etats-Unis
3,2 pour le Canada
3,1 pour la Nouvelle-Zélande
2,7 pour le Royaume Uni
1,5 pour l'Allemagne

Les chiffres actuels laissent présager donc présager une situation stable, quoique l'éloignement de la Nouvelle-Zélande reste un handicap à une croissance très élevée.

Le rythme des réformes a également été inégal. Certaines mesures ont été implantées sur plusieurs années. Par exemple, l'abolition des droits de douane a été graduellement implantée et ne sera complète qu'en 2006.

Autres facteurs

Un facteur important qui explique la croissance limitée de l'économie néo-zélandaise est la composition de son portefeuille d'exportation. Ballingall et Briggs notent que la croissance limitée des exportations néo-zélandaises s'explique par le fait que ces exportations sont concentrées dans les secteurs qui, au niveau mondial, ont connu une plus faible croissance²⁶. Par ailleurs, ces auteurs mentionnent également que la Nouvelle-Zélande a perdu ses avantages comparatifs dans les secteurs où elle excellait, notamment pour plusieurs produits d'agriculture, de foresterie et de bois d'œuvre. L'absence d'économies d'échelle est mentionnée comme une cause probable de ces pertes de compétitivité.

²⁵ OCDE 2002, op. cit.

²⁶ Ballingall, John, Briggs, Phil, A look at New Zealand's comparative advantage. Updating the Porter Study's analysis of exports, Working paper 2002/04, NZ Institute of Economic Research, Wellington, 90 pages.

Un facteur associé est la forte proportion des exportations qui est constituée de produits primaires (notamment liés à l'agriculture). Il y a un plafond à la consommation de biens primaires. Comme le notent Briggs, Bishop et Fan, à mesure que les pays s'enrichissent, leurs besoins (et donc leurs importations) se porteront de plus en plus sur les biens "sophistiqués" et sur les services. Cette tendance n'aide pas l'économie néo-zélandaise²⁷.

Par ailleurs, l'accroissement du tourisme a contribué à la croissance économique. Les entrées au pays ont augmenté de plus de dix pourcent au début des années 2000 et des nouveaux chiffres record ont été obtenus en 2002.

L'isolement de la Nouvelle-Zélande n'a sûrement pas un effet négligeable sur la croissance. En fait, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les deux pays les plus isolés du groupe des pays développés. Nahar et Inder remarquent que les niveaux de revenus par habitant des pays développés convergent vers les niveaux américains entre 1950 et 1990. Deux pays font exception à cette règle : l'Australie et la Nouvelle-Zélande²⁸. L'isolement ne peut être écarté comme facteur explicatif.

Certains auteurs suggèrent qu'une explication de la plus faible productivité de la Nouvelle-Zélande est attribuable aux valeurs de ses habitants. L'ambition y serait moins forte que dans d'autres pays, et la valorisation du temps libre et des activités autres que le travail (l'équilibre famille/loisir) y serait plus forte qu'ailleurs²⁹.

Situation actuelle

Si les réformes ont permis de redonner à la Nouvelle-Zélande une compétitivité accrue (le pays était cinquième dans le classement du *Global Competitiveness Index* publié par le World Economic Forum en 1997, derrière Singapour, Hong Kong, les USA et le Canada³⁰, on dénote toutefois un

²⁷ Briggs, P, P. Bishop and E. Fan. (2001). New Zealand's economic growth: why has it been low? NZIER Working Paper 2001/2.

²⁸ Nahar, S., Inder, B., Testing Convergence in Economic Growth for OECD Countries.No 14/98 in Monash Econometrics and Business Statistics Working Papers from Monash University, Department of Econometrics and Business Statistics, 1998.

²⁹ Galt 2000, op. cit.

³⁰ Brash, Donald T, (Governor of the Reserve Bank of New Zealand) New Zealand's economic reforms: a model for change? Speech hosted

retour en arrière sur plusieurs points depuis 1999. Comme le remarque Kasper³¹, le gouvernement a réintroduit certains contrôles et a repris une attitude plus interventionniste:

*Recent political experimentation has confused the fundamental institutional setting of the New Zealand economy, such as the re-regulation of labour markets, the creation of a nationalised retail bank, the re-nationalisation of the major airline, or the reversal of competitive disciplines on public services (OECD, 2002). Race-based redistribution (such as the preferential 19% corporate tax rate for Maori corporations) also signals a lack of commitment to the principle of equality before the law. New social and environmental regulations (based on the **Bill of Rights Act, 1989**, and the **Human Rights Act, 1993**), and the **Fair Trading Act** now create the impression that New Zealand is following in the tracks of the increasingly uncompetitive, collectivist, top-down 'European style of governance'; sharing in the 'New Millennial Collectivism' of the UN and the NGOs. The European style of governance is increasingly becoming 'post-democratic', as more and more policy-making is passed to unelected, collectivist elites^[4]. The European collectivist regimes nowadays attract little foreign investment and are not exactly brimming with small-scale enterprise. They contrast with the British-American individualistic-competitive tradition where voter-controlled parliaments still have a real say. Alas, New Zealand is not located between Sweden and Holland. Its institutions are measured against the standards of the Asia-Pacific, where the American and Australian style of parliamentary democracy and shirt-sleeve competitiveness prevail. The conservative governments of the 1990s, as well as the socialist-Green one that followed, have abandoned the competitive, liberal vision and drifted back to mediocre collectivism. The drift has at times been supplemented by the judiciary, which is no more economically literate here than in other countries.*

(Kasper 2002)

En analysant ces réformes et leur impact, une certaine prudence s'impose. Il faut bien comprendre que les politiques implantées en Nouvelle-Zélande n'ont qu'un effet limité. En effet, l'économie néo-zélandaise est fortement liée à celle de ses partenaires commerciaux. Les liens avec

by Chatham House, the Waitangi Foundation and Prudential Corporation, Guildhall, London, 3 Juin 1998

³¹ op. cit.



l'Australie sont très forts, de même que ceux avec les États-Unis. On peut démontrer qu'une partie de la variance dans le produit intérieur brut est directement attribuable aux variations de l'activité économique en Australie. Indirectement, parce que l'économie australienne est fortement reliée à l'économie américaine, la Nouvelle-Zélande subit également les aléas des fluctuations de l'économie américaine³².

³² IMF 2003, op. cit.

Addendum : Historique des réformes du secteur financier

Novembre 1984	Levée des restrictions à l'accès aux marchés des capitaux nationaux des entreprises sous contrôle étranger et suppression des restrictions imposées aux institutions financières néo-zélandaises empruntant à l'étranger
Janvier 1985	Mise en place d'un système d'adjudication des bons du trésor
Mars 1985	Mise en flottement du dollar néo-zélandais
Juillet 1985	Autorisation de l'enregistrement de nouvelles banques
Janvier 1987	Privatisation partielle de la Bank of New Zealand
Décembre 1989	Accroissement de l'indépendance de la Reserve Bank et objectif explicite de la stabilité des prix pour orienter la politique monétaire
Juillet 1992	Vente de la Bank of New Zealand
Juin 1994	Fiscal responsibility act. Le gouvernement est tenu de suivre les principes d'une saine gestion budgétaire